

Les Carnets de l'Auran



**Renaturation :
l'accompagnement
de l'Auran pour des
territoires plus verts et
plus vivants**

Février 2025

Accompagner les collectivités dans la renaturation



Face aux enjeux actuels et leurs conséquences (pressions urbaines et sur les sols, augmentation des risques et de la fréquence des épisodes météorologiques violents, réduction de la biodiversité et diminution des ressources naturelles...), il est nécessaire d'intégrer **des principes de conception écologique dans nos manières de penser l'aménagement des territoires et villes de demain.**

La trajectoire Zéro Artificialisation Nette, introduite par la loi Climat et Résilience, consiste en une réduction progressive, par tranche décennale, de la consommation d'espaces puis de l'artificialisation. Elle implique la construction d'une **stratégie de sobriété foncière et de renaturation**, tout en renforçant l'importance de l'usage et de la typologie des sols.

Travailler à la mise en œuvre d'un rapport nouveau à l'environnement naturel, bâti et paysager implique d'**intégrer au cœur du projet des solutions basées sur la nature** et d'appliquer une stratégie d'aménagement à la fois quantitative et qualitative.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME « Trajectoires et déclinaison opérationnelle du ZAN » l'Auran a développé auprès des Communautés de communes Sèvre et Loire, Pays de Blain et du Département de Loire-Atlantique des méthodologies permettant d'adopter une **stratégie foncière renouvelée intégrant les enjeux de renaturation.**

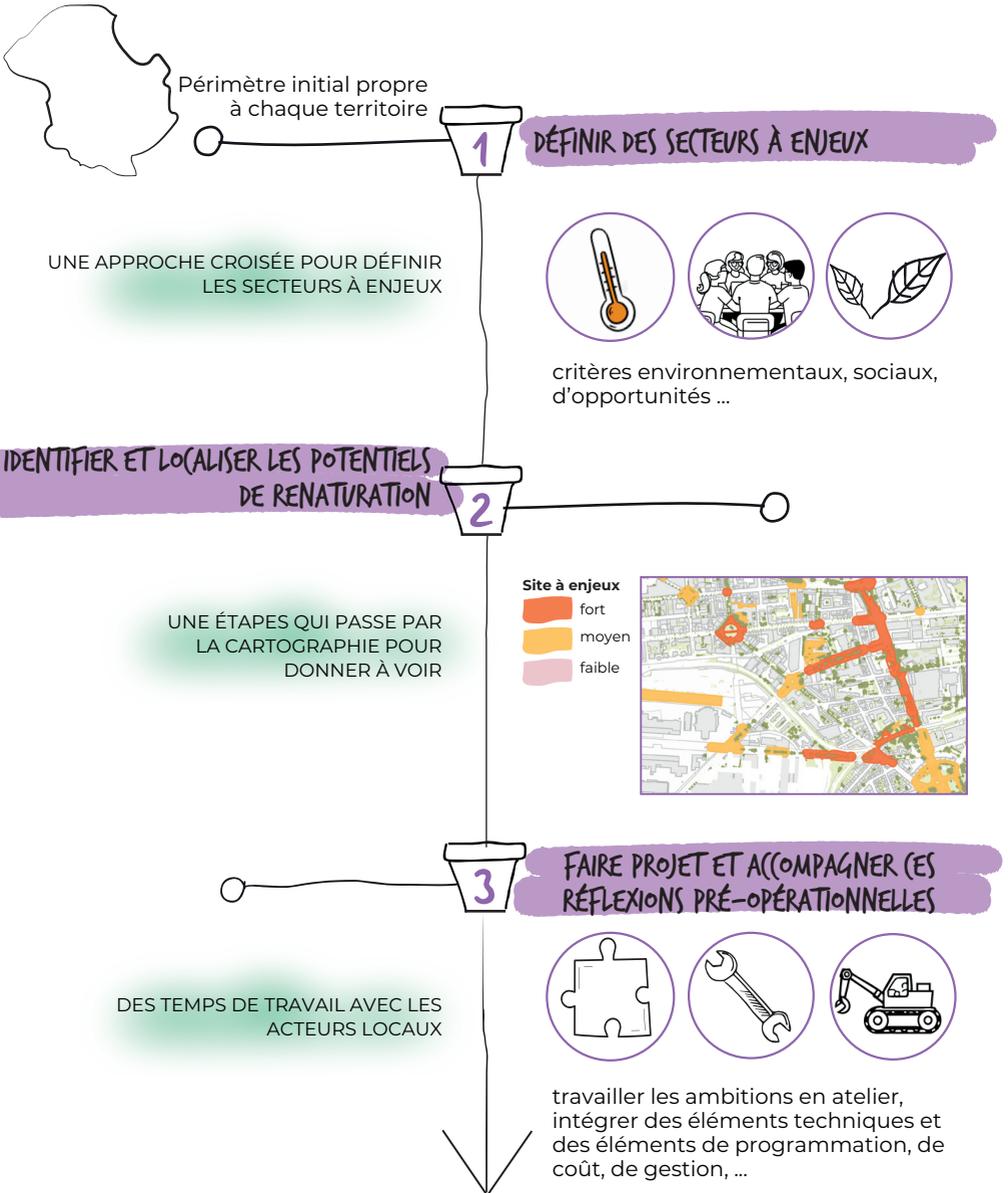
Cette étude a conduit l'Auran à identifier des sites à renaturer à travers la définition et la localisation des potentiels au sein de Zones Prioritaires à Renaturer. Elle a également permis d'initier avec les territoires des réflexions sur les modes d'action possibles à mettre en œuvre à l'échelle intercommunale et communale.

La renaturation, de quoi parle-t-on ?

Renaturer, c'est restaurer ou améliorer les fonctionnalités écologiques d'un lieu (qui peuvent être biologiques, agronomiques, hydrauliques) à partir de solutions qui produiront également des bénéfices pour la biodiversité, le bien-être et la santé environnementale, le climat... on parle alors de co-bénéfices. **La renaturation va au-delà de la désimperméabilisation des sols ou de la végétalisation.** Elle implique un retour à la pleine terre, à des sols vivants et fonctionnels.

Et la renaturation au titre du ZAN ? À compter de 2031 sont comptabilisées comme renaturées (en déduction de l'artificialisation), les surfaces passant de la catégorie « artificialisées » à « non artificialisées ». Cela peut également concerner des espaces naturels agricoles et forestier (ENAF) dont la fonctionnalité a été dégradée. Le ZAN prévoit une définition « comptable » de la renaturation, qui intervient en déduction de l'artificialisation. Selon les décrets actuels, seules comptent les surfaces de pleine terre, à partir de 2 500 m² de terrain.

La méthode Auran de localisation des potentiels de renaturation



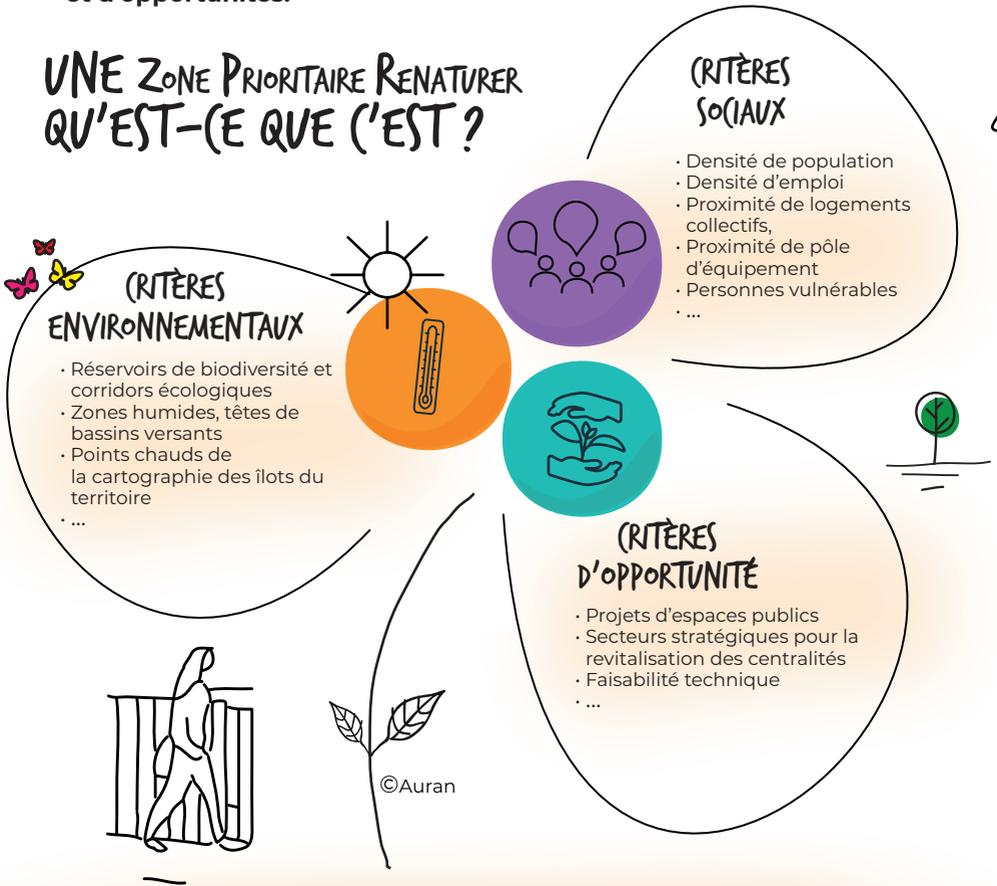
Définir des secteurs à enjeux



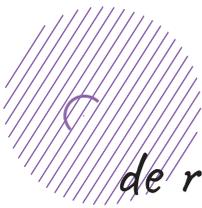
Identifier des critères d'enjeux pour définir des Zones Prioritaires à Renaturer (ZPR)

Dans un premier temps, il est nécessaire d'identifier au regard de chaque territoire et de ses spécificités quels sont les critères qui définissent les zones à enjeux prioritaires du point de vue de la renaturation, appelées **Zones Prioritaires à Renaturer**. L'Agence adopte une approche de critérisation croisée qui s'appuie à la fois sur des **critères environnementaux, sociaux et d'opportunités**.

UNE ZONE PRIORITAIRE RENATURER QU'EST-CE QUE C'EST ?



Une **Zone Prioritaire à Renaturer** est donc une zone qui cumule des enjeux forts d'après une grille multicritères établie.

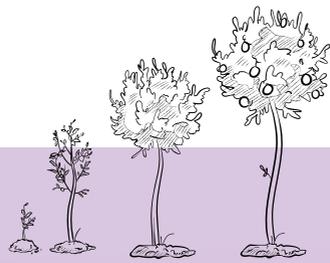
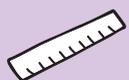


Identifier et localiser les potentiels de renaturation

L'étape de localisation des surfaces minérales permet de quantifier les potentiels au sein des Zones Prioritaires de Renaturation.

Pour localiser les surfaces minérales, l'Agence s'appuie notamment sur l'outil Cadastre vert, développé en interne. L'approche géomatique permet de **cartographier et quantifier ces surfaces minérales théoriques** (on considère ici tout ce qui n'est pas bâti ou recouvert par du couvert végétal).

On s'intéresse en particulier aux surfaces minérales car elles sont à la fois à la croisée des enjeux de chaleur, d'écoulement des eaux et représentent un potentiel de gain écologique plus fort car étant des espaces très artificialisés.



L'exemple de **l'accompagnement du volet renaturation de l'Appel à Manifestation d'Interêt de l'ADEME « Engager le ZAN par l'exemple : un projet commun pour une nouvelle approche de l'aménagement en Loire-Atlantique »**, lancé en septembre 2022 :

L'étude réalisée montre que la plupart des surfaces identifiées comme potentiels de renaturation sont de petite taille. À l'échelle de la Communauté de communes Sèvre et Loire, cela représente 4,5 % de la surface de l'intercommunalité.

La renaturation n'est donc pas un sujet qui s'attaque d'un seul tenant mais nécessite plutôt le déploiement d'actions multisites. On observe d'ailleurs, à l'échelle des sites à enjeux, que le croisement avec les enjeux fonciers est fort et qu'il est rare que l'objectif de déploiement d'un projet soit uniquement tourné vers la renaturation.



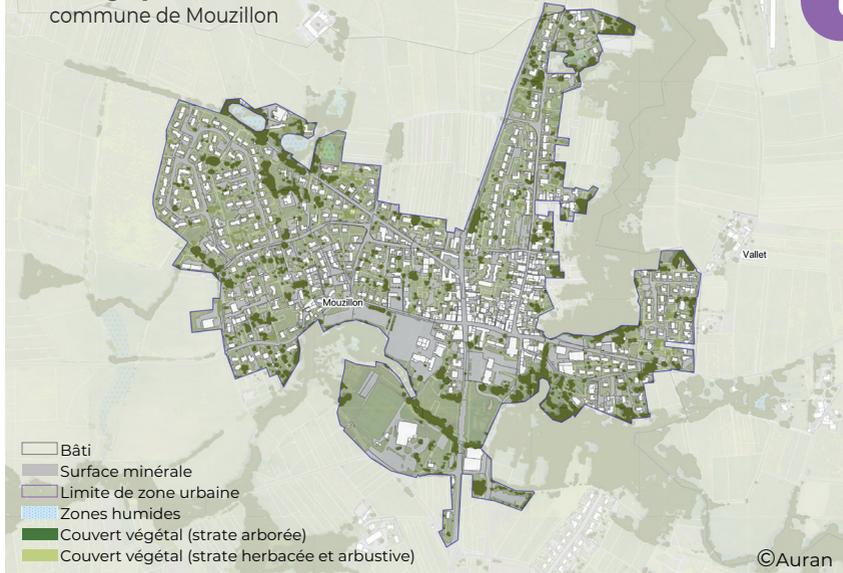
©Auran

Produire des cartographies d'aide à la décision

Une approche qui passe par le partage d'Atlas avec les communes pour appuyer le travail géomatique par une expertise technique et de terrain et ancrer l'approche au plus près des problématiques des collectivités.

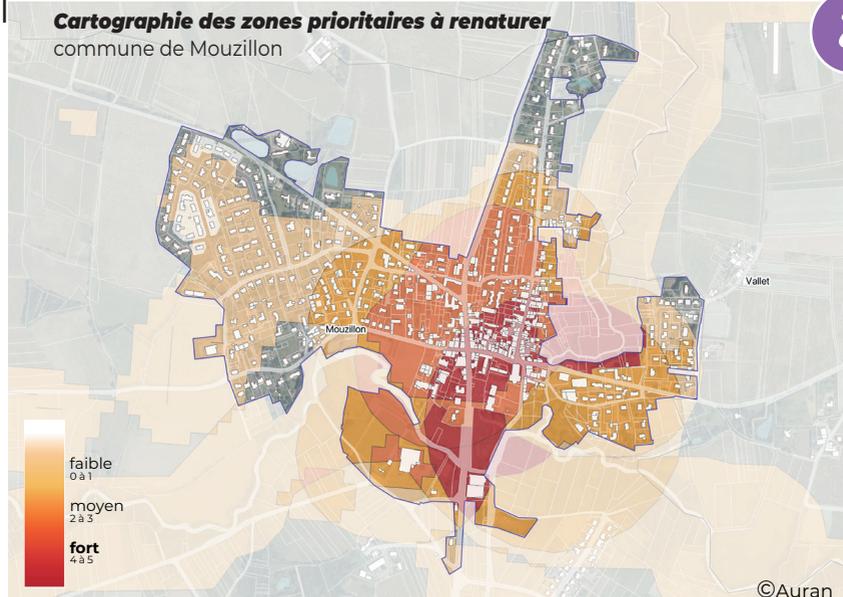
Cartographie de la matérialité du sol commune de Mouzillon

1



Cartographie des zones prioritaires à renaturer commune de Mouzillon

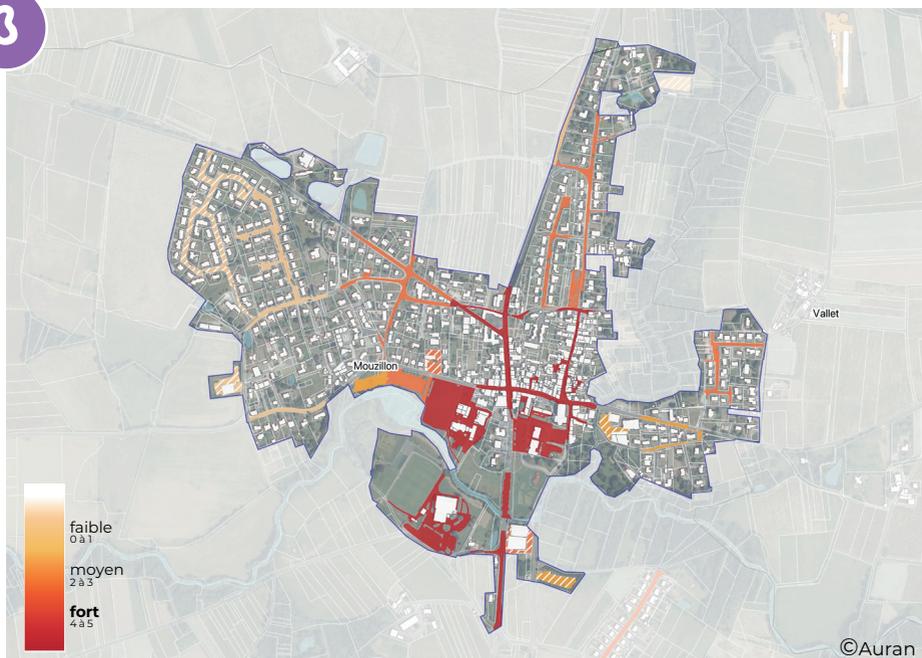
2



Cartographie des potentiels de renaturation

commune de Mouzillon - surfaces supérieures à 1 000 m²

3



La réalisation d'atlas cartographiques permet de donner à voir, à l'échelle de chaque commune **la localisation des enjeux et des potentiels**. C'est un support précieux qui permet d'illustrer la diversité des cas identifiés, selon le type de formes urbaines, la taille moyenne des potentiels, le propriétaire foncier ou encore la typologie de site (parkings, voirie, place publique, délaissés). Les atlas sont également **support d'échanges afin de prioriser les modes d'action**, et de réaliser des choix en prenant en compte les différents enjeux territoriaux.



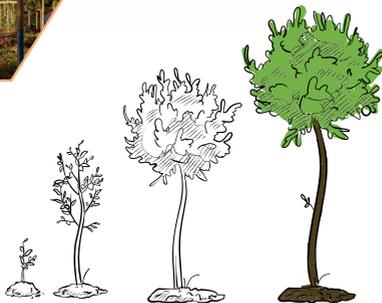
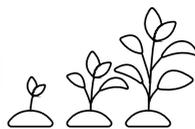
Faire projet et mener des réflexions pré-opérationnelles

La troisième phase de travail permet de pousser l'exploration jusqu'à l'échelle du site pour « **faire** » **projet**, en développant une approche intégrée des thématiques eau, sols, biodiversité, paysage et urbanisme.

Cette phase de réflexion pré-opérationnelle est l'occasion de définir des principes programmatiques, mais aussi de **travailler les modes de faire en lien avec les acteurs locaux**. Dans le cadre de l'AMI ZAN, 6 sites ont été sélectionnés à l'échelle de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour servir de **démonstrateurs de projets de renaturation**.

Le travail autour de projets de renaturation vient questionner fortement **les usages de chaque site**, la place laissée au végétal, aux piétons, à l'eau, à la voiture ou encore à la biodiversité. La prise en compte dès le début du projet de l'ensemble des contraintes d'usages, en **travaillant conjointement avec les élus et les services** permet de lever des inquiétudes et de concilier les enjeux environnementaux et urbains.

L'approche développée relève du cas par cas et n'est pas radicale. Les temps d'ateliers ont été des occasions de recueillir les différents besoins et de créer un échange, un débat. C'est une question de négociation selon les usages, qui permet de **lever des points bloquants et de pousser le curseur** sur certains aspects tout au long du développement du projet.



Exemple de projet - rue des Acacias, réinvestir la voirie et offrir un lieu de déplacement sécurisé aux abords des lieux publics



©Auran

> Intensifier le couvert végétal et conforter les continuités écologiques

au sein des espaces urbains, en intégrant une végétation variée via la plantation d'arbres et de végétaux arbustifs ou herbacés pour multiplier les connexions fonctionnelles et préserver une biodiversité riche

7 000 m²
de surfaces végétalisées

> Requalifier la voirie et désimpermeabiliser le site

pour augmenter la perméabilité du sol et intégrer la gestion des eaux pluviales (matériaux, mise en place de noues, zones tampons, ...) qui permettent de limiter les ruissellement et de lutter contre les inondations

- 3 200 m²
de surfaces imperméables

> Intégrer les usages piétons, et améliorer la qualité du cadre de vie en proposant des aménagements plus adaptés, plus inclusifs, plus ombragés, ...



©Auran

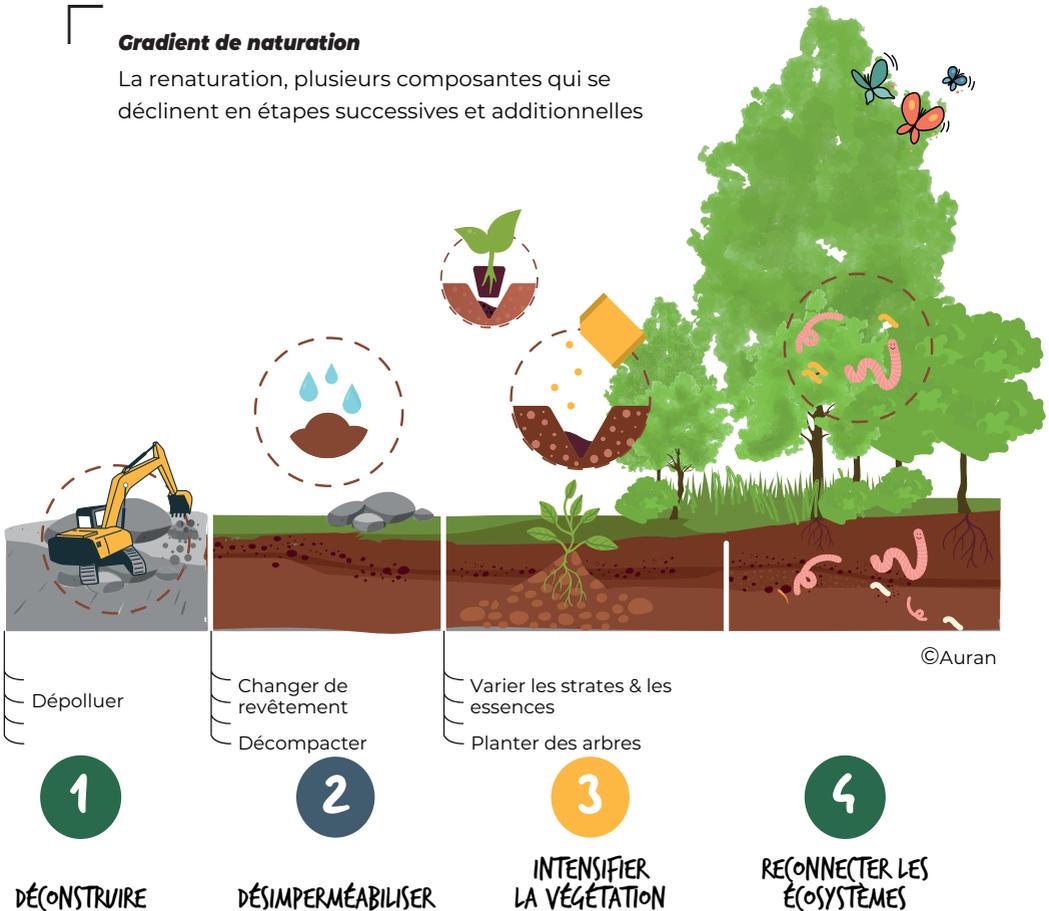
La renaturation intègre en effet un panel de solutions très variées et les projets, avec des ambitions variables, participent tous à l'amélioration des qualités environnementales du territoire.

Pour accompagner l'intégration de cet ensemble de solutions dans les projets, l'Agence a développé un outil qui permet de travailler de manière itérative lors d'ateliers avec les élus et techniciens : le gradient de renaturation.

C'est un outil pédagogique qui permet d'illustrer les différentes étapes de réalisation opérationnelles selon le niveau d'ambition à travers **un éventail de solutions de renaturation appliquées au territoire**. Il vient aussi souligner la progressivité des actions à traiter dans le temps (*actions à 3 ans, à 5 ans, à 10 ans*).

Gradient de renaturation

La renaturation, plusieurs composantes qui se déclinent en étapes successives et additionnelles



Enfin, la question **de la mise en action est conditionnée par les financements alloués au projet.** Cet aspect est également abordé dans le cadre du projet à travers l'identification des subventions mobilisables (*Fond vert, Agence de l'eau...*) et partenaires à intégrer pour une bonne réalisation du projet. Une approche qui interroge le rôle de la commune, de l'intercommunalité et des partenaires locaux.

Atelier de travail avec les élus et les techniciens dans le cadre de la réalisation d'esquisse à l'échelle du site



©Auran

Intégrer la renaturation au cœur des projets d'aménagements demande à la fois d'identifier les secteurs à fort enjeu, en fonction des spécificités territoriales, mais aussi d'intégrer des solutions fondées sur la nature aux études urbaines et programmatiques. Une approche qui pose **des questions en terme de financements, de gestion, de changements des modes de faire** et nécessite de travailler avec les équipes techniques sur le terrain, pour concevoir des projets sobres et cohérents. **L'Auran accompagne ses adhérents** pour garantir cette cohérence, et planifier les actions dans le temps et dans l'espace qui viendront améliorer le cadre de vie en apportant d'importants co-bénéfices.

Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise

2, cours du Champ de Mars
BP 60827 - 44008 Nantes Cedex 1
02 40 84 14 18

 www.auran.org

 **Auran** - Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise

 **LinkedIn** / Auran - Agence d'urbanisme de la région nantaise